

# Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels Français

## Une fédération ascendante

### **POINTS CLEFS**

Interroger le projet régulièrement: de manière spontanée pour la Fédération nationale, ou par obligation, pour les centres sociaux car l'agrément de la CAF, invite à questionner le projet tous les 4 ans.

Volonté de lutter contre le cumul des mandats: sans en faire une règle écrite, la question s'est imposée de fait, et il est prévu de la travailler dans le cadre d'une refonte du règlement intérieur

Existence de collègues: afin de représenter les différentes parties prenantes de la fédération un système collégial a été mis en place dans les instances de gouvernance. A cette collégialité peuvent se coupler des espaces de gouvernance plus informels, permettant une relative souplesse à la structure

Projet construit collectivement: un important travail a été réalisé pour prendre en compte les questions sociales prioritaires émanant des adhérents et utilisateurs des centres sociaux. Ce travail de remontée s'est fait lors d'ateliers collaboratifs précédant un grand rassemblement afin de ne pas imposer la vision de la fédération à ses membres mais bien le contraire.



La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels Français est une tête de réseau constituée par 43 fédérations locales dont 10 régionales. Ces 43 fédérations représentent environ 1 200 centres sociaux. 75 % sont sous forme associative et 25% sont gérés par des municipalités. La majorité d'entre eux a son propre CA (sauf exception, par exemple : une association qui gère 20 centres sociaux).

Le but de cette fédération est d'être un centre de ressources sur les questions sociales, d'engager des pratiques de coopération, de développer une politique de formation pour faciliter l'acquisition de compétences et de faire la promotion d'un certain nombre d'outils tels que l'évaluation. Depuis 1984, l'agrément «centre social» de la CAF est à durée déterminée (4 ans).

## Fiche de cas pratique

## Description du type de gouvernance

Un candidat au CA national est présenté par le CA d'une fédération locale. La Mutualité Sociale Agricole et la Caisse Nationale des Allocations Familiales sont membres de droit. Certains administrateurs nationaux ont 4 mandats. Ce n'est pas statutairement formalisé, mais il y a une attention particulière à limiter le cumul des mandats. Dans tous les cas, il est important que les administrateurs soient porteurs des réalités du terrain.

Au CA, il existe différents collèges : Collège des bénévoles, collège des salariés, collège des institutions. Ils sont pondérés : la majorité reste au collège des bénévoles. Dans le collège des salariés, ce sont plutôt des directeurs ou directrices qui sont représentés, mais pas uniquement.

La gouvernance est indissociable du thème de la proximité. C'est un mouvement fédéral très ascendant, inscrit dans la culture du développement local. Pour une tête de réseau comme celle-là, la gouvernance revêt plusieurs réalités : la gouvernance de la fédération nationale elle-même ou la gouvernance d'un réseau avec un congrès (tous les 8 à 10 ans), des AG annuelles et une université annuelle de 3 jours réunissant 200 participants.

## Problématique initiale

L'année 2007 a été marquée par une crise. Situation exceptionnelle, le président en exercice n'a pas été reconduit. Le délégué général a quitté son poste juste après, ainsi que la moitié de l'équipe et plusieurs administrateurs. Il n'y avait pas de désaccord sur les orientations, mais le sentiment que la fédération nationale s'éloignait du terrain. La fédération nationale ne peut pas être seulement un centre de ressources prospectives, un lieu de réflexion méthodologique et porte-parole

parisien. Elle doit être une animatrice de réseau très engagée.

Le nouveau bigbang territorial va impacter le système fédéral autant que les centres sociaux eux-mêmes. Y compris la question de clause de compétence spécifique ...

## Démarches engagées

Un congrès construit collectivement. Pour information le dernier a nécessité trois années de préparation. Le choix, très explicite, a été de proposer un cadre très participatif dès le départ à travers 3 étapes :

En 2011, 1 000 témoignages collectifs sont remontés autour de situations qui les avaient « indignés ». Ces remontées ont été débattues avec des experts externes (universitaires ou acteurs associatifs) lors d'une université d'été. Ensuite, en 2012, des actions concrètes ont été envisagées. À partir de cette réflexion, un comité a réalisé un document de synthèse de 80 pages pour engager un travail avec les fédérations locales en cherchant à répondre aux problématiques rencontrées par les habitants. En 2013, 3 500 acteurs sociaux et partenaires se sont retrouvés à Lyon, en ouvrant des espaces pendant le congrès pour que les fédérations ou centres sociaux ayant travaillé ces questions sociales puissent partager leurs analyses. Aussi le congrès comportait peu de plénières, beaucoup d'ateliers, forums : il était très participatif.

En termes de méthode d'animation, le processus a été pensé pour que des retardataires puissent « prendre le train en route ». A partir de là, la fédération a pu écrire le Projet fédéral qui a constitué la proposition du CA. Il a été présenté aux fédérations et a été ajusté en fonction des remarques faites (43 conseils d'administrations rencontrés, pour mettre en débat le pré-projet). Cela a pris une année pour l'écrire et cela va leur permettre de piloter le projet. Il a été réécrit avant l'AG et pour finir le projet construit ensemble a été adopté, sans vote formel. Le

## Fiche de cas pratique

débat porte aujourd'hui sur la manière dont les centres sociaux vont le mettre en œuvre.

# Effets secondaires

Cette construction collective prend du temps à mettre en place avec un résultat qui peut être incertain.

Le modèle économique pour les centres sociaux est aujourd'hui financé à 90 % par l'argent public, essentiellement par les caisses d'allocations familiales et les collectivités. La tension sur les finances locales pourrait remettre en question dans un avenir proche pouvant par extension bouleverser ce modèle de gouvernance qui permet de prendre le temps de la consultation et de la construction collective.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site internet de cette structure à l'adresse suivante <http://www.centres-sociaux.fr/>

*Cette fiche a été réalisée d'après l'audition de François VERCOUTERE.*

*Nous remercions Jean Pierre Jaslin et Charlotte Debray pour leur contribution.*

**Juillet 2015**

